

LE PETIT GUIDE

des subventions disponibles pour les OBNL et les individus



Commission de
services régionaux
Péninsule acadienne

ÉTÉ 2026

Sommaire

VOLET VIE ACTIVE

- 1 Programme de subventions régionales
- 2 Fonds pour l'inclusivité dans les installations de loisir
- 3-4 Subventions de développement du programme Allez-y NB
- 5 Programme de subvention des communautés actives
- 6 Sentiers à usage non motorisé –
Développements de corridors verts
- 7 Programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick
- 8 SportJeunesse
- 9 Comment s'inscrire comme organisme régional – Sports et loisirs?

VOLET COMMUNAUTÉ

- 10 Au service de ma communauté
- 11 Valorisation d'initiatives francophones



Volet vie active

Programme de subventions régionales

Aide financière aux organismes de sport et de loisirs sous forme de subventions annuelles ou par projet, pour assurer leur croissance et leur viabilité.

Objectifs

L'aide accordée par ce programme peut être annuelle, par le biais de la subvention du profil régional, ou liée à un projet, par le biais de la subvention de projet régional.

La subvention de profil régional aide les organismes qui prévoient un déficit annuel. Ce financement se concentre sur trois grands secteurs : développement organisationnel, développement du leadership, développement des athlètes.

La subvention de projet régional aide l'organisme à mettre en œuvre une initiative qui l'aidera dans un ou plusieurs domaines de développement indiqués ci-dessus. L'initiative doit avoir un échéancier bien défini et un budget démontrant le besoin de financement.

Les programmes de subventions régionales peuvent aussi fournir une aide financière aux organisations qui organisent des événements dans un environnement semblable à celui des jeux multisports. Les tournois ou compétitions unisport ne sont pas admissibles.

Financement

Maximum de 5 000 \$ par projet, par année.

Admissibilité

Les candidats éligibles sont les suivants :

- organisations sans but lucratif avec mandat dans le domaine du sport et des loisirs
- clubs et organismes sportifs
- municipalités

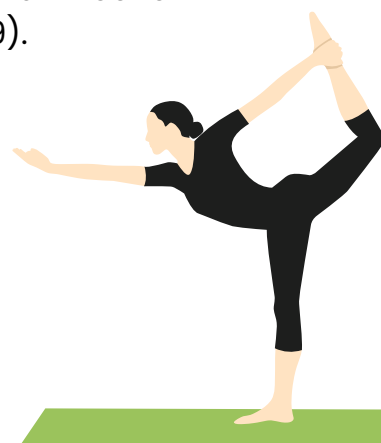
Pour faire application, visitez le *Portail des subventions de la Direction du sport et des loisirs du Nouveau-Brunswick* (voir page 9).

Dates limites

Il y a quatre dates d'échéance pour les demandes soumises dans le cadre de cette subvention.

Le financement sera déboursé aux projets retenus dans un délai de 3 à 4 semaines suivant ces dates :

30 mai | 30 août | 30 novembre | 28 février



Fonds pour l'inclusivité dans les installations de loisir

Soutien financier pour améliorer les installations sportives et récréatives, en vue de favoriser l'inclusion et l'accès pour les populations sous-représentées

Objectifs

Soutenir l'amélioration des installations afin d'accroître l'inclusion et l'accès aux activités récréatives et sportives pour les populations qui font face à des contraintes de participation.

Financement

L'aide est fondée sur les besoins, et le Fonds peut couvrir 75 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 10 000 \$.

Admissibilité

Les candidats éligibles sont les suivants :

- organismes communautaires de sport et de loisirs à but non lucratif qui ont la responsabilité et le mandat d'offrir des activités de loisirs et de sport
- communautés des Premières Nations
- municipalités

Les candidats non éligibles comprennent :

- entités privées ou à but lucratif
- infrastructures provinciales ou fédérales
- organisations religieuses, pédagogiques ou politiques

Pour faire application, visitez le *Portail des subventions de la Direction du sport et des loisirs du Nouveau-Brunswick* (voir page 9).

Dates limites

Il y a quatre dates d'échéance pour les demandes soumises dans le cadre de cette subvention.

Le financement sera déboursé aux projets retenus dans un délai de 3 à 4 semaines suivant ces dates :

30 mai | 30 août | 30 novembre | 28 février



Subventions de développement du programme Allez-y NB

Subventions visant à renforcer la littératie physique et à éliminer les obstacles à la participation des enfants et des jeunes au sport, en particulier pour les groupes méritant l'équité.

Objectifs

Accroître la participation sportive grâce au renforcement de la littératie physique et à des programmes de sport de qualité pour les enfants et les jeunes, et qui sont compatibles avec les trois premières étapes du parcours de développement à long terme de l'athlète (ou des programmes à des étapes comparables).

Offrir aux personnes méritant l'équité, notamment les peuples autochtones, des occasions de participer activement à des activités sportives, y compris comme athlètes, entraîneurs, officiels ou dirigeants bénévoles.

Les populations méritant l'équité incluent notamment les peuples autochtones, personnes ayant un handicap, femmes et filles, jeunes qui se heurtent à des obstacles financiers, personnes 2ELGBTQIA+, nouveaux arrivants et autres.

Financement

Maximum de 15 000 \$ par année, dépendamment de la catégorie du projet et du type de l'organisme demandeur.

Admissibilité

Les groupes suivants peuvent poser leur candidature :

- organismes communautaires en collaboration avec des écoles
- communautés autochtones
- organismes communautaires locaux de sport et de loisirs
- organismes multisports
- municipalités ou conseils des loisirs
- organismes sans but lucratif
- organismes provinciaux de sport
- commissions de services régionaux
- organismes régionaux de sport

Pour faire application, visitez le *Portail des subventions de la Direction du sport et des loisirs du Nouveau-Brunswick* (voir page 9).

SUITE... Subventions de développement du programme Allez-y NB

Exigences

Les projets doivent être abordables, axés sur les résultats, sécuritaires, accueillants, accessibles et disponibles. Les critères sont définis sur le [site web](#) (lien cliquable) du gouvernement provincial.

Catégories

Trois catégories de subventions sont offertes dans le cadre du programme Allez-y NB : leadership, littératie en activité physique, sport pour tous.

Veuillez consulter le [site Web](#) (lien cliquable) pour plus de détails sur les différentes catégories et le financement accordé.

Dates limites

Il y a quatre dates d'échéance pour les demandes soumises dans le cadre de cette subvention. Le financement sera déboursé aux projets retenus dans un délai de 3 à 4 semaines suivant ces dates :

30 mai | 30 août | 30 novembre | 28 février



Programme de subvention des communautés actives

Promouvoir les initiatives liées à l'activité physique et élargir les possibilités s'offrant aux gens du Nouveau-Brunswick pour demeurer actifs.

Objectifs

Le programme vise à :

- encourager les gens du Nouveau-Brunswick qui ne pratiquent aucune activité physique à devenir actifs.
- éliminer les obstacles à l'activité physique que doivent surmonter les gens du Nouveau-Brunswick.
- encourager et appuyer le leadership dans les communautés.
- accroître le nombre de possibilités offertes aux gens du Nouveau-Brunswick de devenir actifs et de le demeurer tous les jours.
- promouvoir les bienfaits et le plaisir que procure la pratique continue de l'activité physique.

Financement

Maximum de 5 000 \$ par projet par année.

Admissibilité

Les groupes éligibles sont les suivants :

- collectivités locales
- municipalités
- organismes sans but lucratif
- organismes de sport ou de loisirs

Pour faire application, visitez le *Portail des subventions de la Direction du sport et des loisirs du Nouveau-Brunswick* (voir page 9).

Dates limites

Il y a quatre dates d'échéance pour les demandes soumises dans le cadre de cette subvention. Le financement sera déboursé aux projets retenus dans un délai de 3 à 4 semaines suivants ces dates :

30 mai | 30 août | 30 novembre | 28 février



Sentiers à usage non motorisé – Développement de corridors verts

Possibilités de financement aux groupes responsables de sentiers à usage non motorisé qui ont besoin d'une aide financière pour développer les sentiers ou l'infrastructure liée aux sentiers.

Objectifs

Le programme de financement est offert par l'intermédiaire de la Société de développement régional. Seules les demandes provenant de municipalités et d'organismes à but non lucratif constitués en société seront acceptées.

Financement

Jusqu'à 40 % des coûts admissibles. Les demandeurs doivent investir dans leur projet.

Admissibilité

Seules les demandes provenant de municipalités et d'organismes à but non lucratif constitués en société seront acceptées.

Les demandeurs doivent être propriétaires ou locataires du terrain sur lequel les travaux seront effectués.

Les demandes de financement seront acceptées tout au long de l'année.

Pour entamer le processus, il faut remplir et signer le [formulaire de demande](#) (lien cliquable).



Programme d'aide aux athlètes du Nouveau-Brunswick

Possibilités de financement visant à réduire le fardeau financier lié à la préparation et à la participation à des épreuves sportives de haut niveau.

Objectifs

Programme de financement du sport qui fournit une aide financière directe aux athlètes néo-brunswickois de haute performance qui obtiennent d'excellents résultats sur la scène nationale ou internationale et qui démontrent un grand potentiel de mériter une place au sein d'une équipe nationale junior ou senior.

Le programme de financement est fourni par la Direction du sport et des loisirs du ministère du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture.

Financement

De 750 \$ à 6 000 \$, dépendamment du niveau de classification accordé à la demande.

Admissibilité

Pour être admissible au programme, l'athlète néo-brunswickois doit notamment :

- être membre en règle de son organisme provincial de sport
- participer à des compétitions nationales ou internationales
- prendre part à un programme annuel d'entraînement et de compétition
- être un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada

Veuillez consulter le [site web](#) (lien cliquable) pour obtenir tous les critères et paramètres du programme.

Pour faire application, il faut remplir et signer le [formulaire de demande](#) (lien cliquable).

Dates limites

Les athlètes peuvent présenter une demande en tout temps, mais seulement une fois par exercice (du 1^{er} avril au 31 mars).

Les demandes sont évaluées sur une base trimestrielle, soit à la mi-juin, en septembre, en décembre et en mars.



SportJeunesse

Programme national pour les enfants qui les aide à surmonter les obstacles financiers qui empêchent ou limitent leur participation à un sport organisé.

Objectifs

Programme visant à réduire les barrières financières qui pourraient empêcher certains enfants de faire l'expérience des avantages positifs que le sport organisé a à offrir.

Financement

SportJeunesse Nouveau-Brunswick offre un financement allant jusqu'à 400 \$ par an et par enfant pour l'inscription à un sport et/ou l'achat d'équipement.

Admissibilité

- Les enfants doivent être âgés de 18 ans ou moins.
- Les activités sportives doivent être reconnues par les organismes membres de Sport Nouveau-Brunswick.
- Les subventions ne peuvent être utilisées que pour le paiement des frais d'inscription et ou l'achat d'équipement sportif personnel obligatoire.

Veuillez consulter le [site web](#) (lien cliquable) pour connaître la liste des sports éligibles.

Pour faire application, il faut remplir et signer le [formulaire de demande](#) (lien cliquable).

Dates limites

31 janvier | 1er mai | 30 septembre



Comment s'inscrire comme organisme régional – Sports et loisirs?

Pour accéder au portail des subventions de la Direction du sport et des loisirs du Nouveau-Brunswick

- 1 Rendez-vous à l'adresse suivante :
https://thc.smartsimple.ca/s_Login.jsp?&lang=2
- 2 Cliquez sur « *Postulez ici pour le Sports et les loisirs* ».
- 3 Cliquez sur « *Inscrivez-vous ici* ».
- 4 Cliquez sur « *Sports et loisirs – Organisme régional* ».
- 5 Votre organisme est déjà inscrit : saisissez et soumettez vos informations.

Votre organisme n'est pas inscrit : cliquez sur « *Cliquez ici pour ajouter un nouvel organisme* » et complétez les informations demandées. Après avoir inscrit votre organisme, vous recevrez un courriel pour confirmer votre mot de passe.

- 6 Une fois inscrit et connecté à votre compte, vous aurez accès à consulter les opportunités de subventions actuellement disponibles et leurs descriptions détaillées. Vous êtes maintenant en mesure de soumettre une demande!

Volet communauté

Au service de ma communauté

Programme visant à appuyer les jeunes du Nouveau-Brunswick âgés de 15 à 30 ans qui veulent s'impliquer dans leur communauté.

Objectifs

Cette initiative de *Place aux compétences* permet aux jeunes de s'impliquer et de développer leur leadership en initiant, réalisant et assurant la gestion de projets ayant un véritable impact dans leur communauté.

Financement

Le financement accordé varie généralement entre 1 000 \$ et 5 000 \$, avec une moyenne de 3 000 \$, selon l'envergure des projets. La date limite pour soumettre une demande est le 31 mars 2027, ou jusqu'à épuisement des fonds disponibles.

Admissibilité

- Être âgé de 15 à 30 ans. Les personnes âgées de moins de 19 ans doivent obtenir une autorisation parentale.
- Être une personne de citoyenneté canadienne ou détenant la résidence permanente au Canada.
- Les projets financés doivent être réalisés bénévolement.

Veuillez consulter le [site web](#) (lien cliquable) pour en savoir plus sur le programme. Une banque d'idées pouvant servir d'inspiration pour les projets y est également disponible.

Pour faire application, il faut remplir et signer le [formulaire de demande](#) (lien cliquable).



Valorisation d'initiatives francophones

Programme visant à soutenir les initiatives jeunesse en français au Canada.

Objectifs

Cette initiative appuie l'organisation d'activités, menées par et pour les jeunes de 14 à 30 ans, en collaboration avec des organismes communautaires, qui permettent aux jeunes de se rassembler en présentiel, d'échanger et s'engager en français.

Financement

Un montant de 850 \$ sera versé aux activités retenues.

Un montant de 150 \$ sera versé aux organismes partenaires.

Admissibilité

- Être âgé de 14 à 30 ans au moment de soumettre la demande.
- Être légalement autorisé à travailler au Canada.
- Être citoyen canadien, résident permanent ou une personne ayant obtenu le statut de réfugié au Canada.
- Accepter d'être jumelé à un organisme admissible, qui sera responsable de l'administration des fonds et de l'accompagnement dans la mise en œuvre du projet.
- Les activités doivent se dérouler avant le 31 mars 2027.

Veuillez consulter le [site web](#) (lien cliquable) pour en savoir plus sur le programme ou pour soumettre une demande.



Besoin d'aide?

Gestionnaire de l'engagement sportif et culturel – CSRPA



Mathieu Mallet



mathieumallet@csrpa.ca



(506) 727-7979, poste 3600

Conseiller régional pour le sport et les loisirs – GNB



Marc Arseneau



marc.arseneau@gnb.ca



(506) 252-7277

...le tour est joué!